

Collectif  
des  
familles  
de  
disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU الأمة  
DISPARUES المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

# VERITE ET JUSTICE

## POUR LES DISPARU(E)S

### EN ALGERIE

#### LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 10 – Janvier – Mars 2004

\*\*\*\*\*

#### BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Adresse électronique : .....

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2004 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

## COMMISSION NATIONALE POUR LA VERITE ET LA JUSTICE

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie a organisé un séminaire fermé à Paris, le 28 février 2004, sur le thème : *Disparitions forcées en Algérie : Comment établir une commission nationale pour la vérité et la justice ?*

Ce séminaire a demandé un important travail de préparation en France et en Algérie :

### EN FRANCE

Il fallait avant tout réfléchir aux thèmes qui devaient être abordés, ce qui a nécessité beaucoup de discussions, puis rédiger des invitations destinées aux responsables politiques, intellectuels algériens, experts de la justice transitionnelle, ONG, représentants des familles de disparus ; Enfin, préparer les demandes de visas pour les Algériens.

Nous avons pris contact avec des personnalités algériennes vivant en Algérie comme Ali Yahia Abdenour, Salima Ghozali, Ali Boudoukha pour leur exposer notre projet et solliciter leur aide pour obtenir un rendez-vous avec les personnalités que nous souhaitions approcher.

### A PARIS

Il fallait s'occuper de l'organisation matérielle, rechercher une salle pour le séminaire, des chambres d'hôtel pour les invités algériens, visiter les locaux et surtout rédiger des demandes de fonds pour couvrir tous ces frais. Tous ces problèmes ont finalement été réglés mais certains invités algériens n'ont pas pu tenir leur promesse de venir à Paris. Ali Benflis, était en campagne électorale, il était représenté par Aït Ouazou , Hamrouche, s'est fait représenter par Ghazi Hidouci, Farouk Ksentini, n'a pu obtenir l'accord de la Commission nationale pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), sous prétexte que le séminaire se déroulait à Paris

## EN ALGERIE

L'organisation du séminaire a nécessité plusieurs voyages. Nassera Dutour a dû se rendre à Alger en décembre 2003, janvier et février 2004 pour prendre contact avec diverses personnalités, présenter le projet, tenter de convaincre de l'intérêt qu'il présentait.

Ces contacts ont demandé beaucoup de temps en raison du manque de disponibilité des personnalités et du temps nécessaire aux discussions.

Ainsi nous avons pu rencontrer Ali Benflis, ex chef du gouvernement, Abdallah Djaballah, président du parti El Islah, Ahmed Taleb Ibrahim, ancien ministre et président du mouvement Wafa, Mouloud Hamrouche, ancien chef du gouvernement, Abdel Hamid Mehri, ancien secrétaire général du Front de Libération Nationale (FLN), Farouk Ksentini, président de la commission consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) et le général Rachid Benyelles.

Ali Benflis a déclaré qu'il soutenait notre cause, qu'il se sentait solidaire des familles et que le dossier des disparu(e)s devait se régler dans la transparence et la justice.

Farouk Ksentini pensait que notre revendication était juste et souhaitait participer au séminaire. Partout, la délégation du Collectif a été bien accueillie et a reçu des marques de compréhension.

### LE SEMINAIRE

Il a réuni 52 participants parmi lesquels des personnalités politiques, tels Hocine Aït Ahmed, venu de Suisse, Abdelhamid Brahimi, ex ministre venu d'Angleterre, Abdelhamid Mehri venu d'Algérie, et Ali Yahia Abdenour, président de la ligue algérienne de défense des droits de l'homme, Mohamed Harbi, Madjid Benchikh, ainsi que des représentants des familles de disparus accompagnés de leurs avocats, et des ONG comme la LDH et la FIDH, Amnesty International, du secrétariat international à

Londres et la section française, le CCFD, l'ICTJ, Algéria watch, et le réseau euro-méditerranéen pour les droits de l'homme. La réunion a duré de 8 h 15 à 19 heures avec une pause de deux heures pour le déjeuner.

Mohamed Harbi a ouvert la séance et donné la parole à Madjid Bencheikh dont le sujet était : « Les commissions nationales : Quelles leçons ? »

Nous avons écouté Edouardo Gonzalez, responsable du programme Algérie au centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) qui est intervenu sur la commission Vérité et Réconciliation pour le Pérou. Nassera Dutour a présenté : « Les pouvoirs publics et le dossier des disparus » Abdenour Ali Yahia et Badia Gaouar, « Le traitement du dossier par la justice algérienne ». Tous ces exposés ont donné lieu à des commentaires et des discussions du plus vif intérêt.

Après le repas, nous avons vu un film documentaire sur le problème des disparus au Pérou réalisé par une équipe de chercheurs d'Amnesty International.

Le débat sur « les conditions nécessaires à un règlement juste du dossier des disparus » a donné lieu à un échange d'idées passionné, mais l'assemblée ne s'est pas séparée sans avoir décidé la création d'un comité de travail et de réflexion avec le Collectif des familles de disparus en Algérie en vue de lancement de campagnes et d'étudier les conditions de création d'une commission Vérité et Justice.

Cette résolution est diffusée sur le site : [www.disparus-dz.org](http://www.disparus-dz.org) et sur le site Algéria watch pour signature en français, anglais, arabe. Le Collectif des Disparus remercie chaleureusement les ONG pour leur soutien sans lequel le séminaire n'aurait pu avoir lieu

#### **CREATION DU COMITE DE COORDINATION NATIONALE**

Le 19 janvier 2004 les représentants des familles de disparus de quinze wilayate d'Algérie, Alger, Annaba, Batna, Blida, Boumerdes, Constantine, Guelma, Jijel,

Mostaganem, Oran, Oum Bouaghi, Rélizane, Sétif, Taref, Tipaza, Tizi ousou se sont réunis au siège de SOS Disparus à Alger en présence de M.Ali Yahia Abdenour, président la LADDH pour débattre de l'évolution du dossier des disparus et de son traitement par les autorités.

Des critiques se sont élevées contre le mécanisme ad-hoc, constatant qu'il ne reprenait pas les doléances et les revendications du mémorandum du Collectif des Disparus remis à M. Ksentini, Président de la Commission Nationale pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme et Président du mécanisme ad-hoc, installé le 20 septembre 2003 par le Président de la République Etant donné que le mécanisme ad-hoc est dépourvu de droit d'investigation, il s'avère inutile. Il ne représente qu'une nouvelle tentative pour indemniser les familles de disparus et clore le dossier.

Après un long débat, les représentants des différentes wilayate ont décidé la création du Comité National de Coordination des familles de disparus afin d'avoir la même démarche, la même parole et le poids nécessaire pour faire face à cette situation.

Aussitôt, un groupe a été chargé de rédiger un communiqué de presse et une conférence de presse a été convoquée pour déclarer officiellement la création du Comité National des familles de disparus.

Cette conférence de presse a eu lieu en présence d'une quarantaine de journalistes algériens qui ont posé des questions sur le mécanisme ad-hoc, le programme et les moyens d'action du Comité. La presse a largement diffusé l'information sur ce sujet.

#### **ORGANISATION DU COMITE NATIONAL DES FAMILLES DE DISPARU(E)S**

Les participants avaient tenu à se retrouver rapidement et s'étaient donnés rendez-vous le 16 février à Alger au siège de SOS disparus afin de mettre en place la structure du Comité.

Lors de cette rencontre, le bureau provisoire a été nommé et il a été chargé de rédiger les statuts du comité de coordination et de préparer l'assemblée générale constitutive pour adopter les statuts et élire les membres du bureau.

## **MARQUES D'INTERET ET DE SYMPATHIE**

### ***Les journalistes***

Les Présidentielles ont été l'occasion de la venue en Algérie de représentants de la presse étrangère et depuis le début de l'année, le bureau de SOS disparus n'a cessé de recevoir la visite de journalistes étrangers (allemands, italiens, américains japonais) et notamment, des envoyés de grands quotidiens tels « Le Monde », « Libération », le « Times », « Daily Telegraf ».

Ces journalistes ont interviewé les mères de disparus et se sont rendus sur les lieux de rassemblement des familles, à Alger, Oran, Relizane, Constantine.

Des reporters de la télévision allemande et plusieurs équipes de la BBC sont également venus pour filmer des rassemblements de familles de disparus. A Alger, des journalistes de la BBC qui filmaient un de ces rassemblements ont été dispersés avec violence par la police algérienne.

### ***Les Ambassades***

Suite à la mise en place du mécanisme ad-hoc, plusieurs délégations ont rendu visite au bureau de SOS disparus pour faire le point sur la situation. En particulier, des représentants des ambassades de Suisse et des Etats- Unis.

Le 25 janvier 2004, SOS disparus a reçu la visite du secrétaire d'Etat, M.Lorne William Cramer et de l'ambassadeur, Richard Heroldman. M. Cramer a déclaré qu'il avait été mandaté par Colin Powel, au cours de son bref séjour en Algérie, pour s'informer de la situation des droits de l'homme, auprès des ONG et en particulier SOSdisparus.

M.Cramer voulait connaître l'opinion de l'association sur le mécanisme ad-hoc. Il

voulait savoir quel sens recouvraient les notions de vérité et de justice Enfin, il s'est intéressé à la question du charnier de Relizane.

En effet, il est avéré qu'un charnier a été découvert à Relizane par Mohamed Smain, membre de la LADDH, mais qu'il avait disparu lorsque la police s'est rendue officiellement sur les lieux. Ce fait est un témoignage de l'absence de volonté politique du gouvernement algérien de faire la lumière sur le sort des disparus.

M.Cramer a proposé l'aide de son gouvernement pour aider à découvrir des charniers et à identifier les victimes. Il a naturellement obtenu l'accord de SOS.

### ***Pour la défense de la liberté et de la démocratie***

NDI (national democratic institute) a toujours manifesté de la sympathie pour SOS disparus et ne manque jamais d'inviter ses membres à toutes les formations qu'il organise en Algérie. Ce trimestre, en relation avec les élections, l'action a porté sur les campagnes de plaidoyers

### ***Freedom House***

Au cours de sa rencontre avec SOS, cet organisme qui va ouvrir prochainement un bureau à Alger, a proposé de monter un programme de formations et de séminaires en partenariat avec SOS Disparus sur la défense des droits de l'Homme.

### ***LADDH***

SOS disparus et la LADDH participent bien évidemment à toutes les actions montées par l'une ou l'autre de ces organisations

Ainsi SOS a été invité à une conférence organisée par la LADDH sur la levée de l'état d'urgence, conférence à laquelle participaient des représentants des partis politiques et diverses associations

SOS a également participé, au siège de la LADDH, à l'installation de l'exposition de

peinture de Hocine Aribi, arrêté en 93, et disparu de depuis.

### ***Commission européenne***

Une délégation de la Commission européenne, conduite par Alima Boumediene s'est rendue à Oran et dans l'Ouest de l'Algérie pour rencontrer des familles de disparus. A Alger, la rencontre a eu lieu en présence de la LADDH.

### ***Le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)***

Le CCFD s'est toujours montré très sensible à la détresse des familles de disparus et leur a rendu visite à deux reprises ce trimestre.

### ***Les scouts musulmans d'Algérie***

Le responsable des scouts algériens, M. Nourredine Benbraham, a pu introduire des représentants de ce mouvement auprès des membres du bureau de l'UNESCO, ce qui leur a permis d'obtenir des dons de vêtements et chaussures pour des enfants de disparus. Grâce à l'intervention des scouts, des groupes de personnes ont fait des dons de viande à des familles nécessiteuses, à l'occasion de l'AïD

### **III ASSEMBLEE GENERALE DU WORLD MOVEMENT**

Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie a été invité à participer au World Movement for Democracy qui s'est tenu à Durban en Afrique du Sud du 1<sup>er</sup> au 4 février 2004. Ce forum a réuni de nombreuses associations, au total 640 participants de tous les pays du monde. De nombreux ateliers ont été organisés, suscitant des échanges des plus fructueux.

Le Collectif des familles de disparus en Algérie a participé à quatre ateliers : The Rôle of Non governmental Communities in Promoting Democracy across Borders, Transitional justice and the Matter of the « Disappeared », A Democratic Response. Instruments of Transitional Justice, Truth Commissions, Tribunals and Multi- Sector

Community Approaches, Networking Activists for Women's Rights, Nassera Dutour, pour le Collectif des familles de disparus en Algérie a présenté le CFDA et est intervenue sur le thème : justice et réponse démocratique au problème des disparus », dans l'atelier organisé par John Daniel, Human Sciences Research Council- South Africa. Au cours de l'atelier sur le droit des femmes, « Networking Activists for Women's Rights » un réseau international pour initier les femmes à la démocratie a été créé et le Collectif des Familles de Disparus en Algérie fait partie des membres fondateurs.

### **SEMINAIRE REGIONAL « LES COMMISSIONS VERITE ET RECONCILIATION : L'EXPERIENCE MAROCAINE »**

Ce séminaire a été organisé à Rabat, au Maroc du 25 au 27 Mars 2004 par la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme) et en partenariat avec l'AMDH (Association marocaine des droits humains, l'OMDH (Organisation marocaine des droits humains) et le FVJ, (Forum marocain pour la vérité et la justice. Le séminaire a bénéficié du soutien scientifique du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) et du soutien financier de la Commission européenne.

Le Collectif des Familles de disparus en Algérie a suivi avec un vif intérêt ce séminaire puisque il était concerné par les thèmes abordés touchant au problème des disparus comme les questions de justice, de réparation et des conditions de réconciliation.

L'expérience d'autres pays, tels la Sierra Leone et le Chili a été très enrichissante. Nassera Dutour est intervenue pendant la session Quelles réformes au Maroc ? Elle a expliqué dans quel contexte son association avait été créée, comment elle s'était développée, quel travail avait été effectué et quels résultats obtenus au moment présent.

## **DEUX MILICIENS ALGERIENS DEVANT LA JUSTICE FRANÇAISE A NÎMES.**

Depuis plusieurs années le Collectif travaille sur le dossier Relizane.

En 1999, Le CFDA a appris que deux miliciens, les frères Abdelkader et Adda Mohamed qui avaient sévi durant quatre ans dans la région de Relizane, (dans l'Ouest algérien) résidaient en France, à Nîmes. Il a fallu de longues investigations, trouver de nombreux contacts, et plusieurs voyages à Nîmes pour avoir confirmation de leur identité et de leur adresse car ils avaient déménagé à plusieurs reprises et avaient bien pris soin de ne laisser aucune trace ( ni adresse, ni téléphone à leurs noms).

La FIDH a relayé les accusations des témoins de Relizane et déposé plainte contre les frères Mohamed pour enlèvement, tortures, actes de barbarie et crime contre l'humanité.

En octobre 2003, le Procureur de Nîmes a ouvert une commission rogatoire et nommé un juge d'instruction chargé de l'affaire.

Le Collectif des familles de Disparu(e)s en Algérie a dû effectuer plusieurs voyages en Algérie pour contacter les témoins et ce n'est qu'en mars 2004 qu'ils ont pu venir en France, compte tenu de la lenteur des démarches et des difficultés pour l'obtention des visas. Ces cinq témoins ont tout d'abord été accueillis à Paris par la FIDH qui les a aidés à préparer leur déposition, puis le Collectif les a accompagnés à Nîmes où ils ont dû séjourner trois jours

Les frères Mohamed ont été interpellés le 30 mars 2004 par la police judiciaire de Montpellier. Par souci de la sécurité des témoins, le juge a demandé que les auditions se passe à Montpellier et non pas à Nîmes.

Le Collectif a donc accompagné les témoins au tribunal de Montpellier où ils ont été confrontés avec les accusés. A la suite de cet interrogatoire qui a duré deux jours, le juge d'instruction M. Jorda a décidé de la détention immédiate des deux frères Mohamed, sous le chef d'inculpation de crimes contre l'humanité, actes de barbarie et

acte de tortures. Mais le juge des libertés et de la détention n'a pas confirmé la décision du juge Jorda. Les deux inculpés sont aujourd'hui mis en examen, mais en liberté provisoire, sous contrôle judiciaire.

Le Procureur a fait appel de cette décision. Et le jugement est attendu le 29 avril 2004. C'est la première fois qu'un Tribunal peut exercer sa compétence universelle pour juger des crimes contre l'humanité car jusqu'ici les accusés avaient toujours pris la fuite. C'est donc une grande victoire pour la Justice et nous en retirons une profonde satisfaction ;

### **Des encouragements**

Ce trimestre a donc été marqué par des avancées. Le séminaire s'est bien déroulé et nous avons reçu de nombreux e-mail de félicitations et d'encouragements. Le groupe de travail et de réflexion, prévu dans la résolution du séminaire est en cours de constitution et va se réunir prochainement. La résolution du séminaire a recueilli près de deux mille signatures.

Le bureau d'Oran se met en place. Deux missions sont venues d'Alger pour initier la responsable et les bénévoles à l'accueil des familles de disparus, à la constitution des dossiers et leurs suivis, à la tenue de la comptabilité et aider à l'achat du matériel de bureau. Le fonctionnement du bureau d'Oran va beaucoup faciliter notre travail et permettre de développer notre action dans toute la région.